

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

20 MARS 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**VINCI PARK –
Avenant n°2 au contrat
de Délégation de Service
Public relatif à
l'exploitation des parcs
de stationnement
Pologne et Pompidou**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 21 mars 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 26 mars 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 2 avril 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 20 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 mars deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 07 B 00, le procès-verbal de la séance du 8 février 2007, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 07 B 02-03)

Avaient donné procuration :

*Madame RICHARD à Madame ALLARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT
Monsieur LEBRAY à Madame USQUIN

Secrétaire de Séance :

Madame SALHI

OBJET : VINCI PARK - AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
RELATIF A L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT POLOGNE ET
POMPIDOU

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 13 novembre 2003, le Conseil Municipal a confié pour une durée de cinq ans à la Société VINCI PARK Gestion, l'exploitation des parcs de stationnement souterrain Pologne (300 places) et Pompidou (117 places).

Afin de diversifier l'offre de services, la Société VINCI PARK a sollicité l'accord de la Ville de Saint-Germain-en-Laye pour l'implantation d'une activité de lavage automobile dans le parc de stationnement Pologne.

Cette nouvelle offre de service présente deux avantages :

Elle permet, d'une part, l'amélioration de la qualité du service et donc de l'attractivité du parc de stationnement, sans suppression de places de stationnement. En effet, l'implantation telle qu'envisagée concerne un espace strictement délimité, actuellement libre de toute emprise de stationnement. Il s'agit d'une activité de lavage sans eau, ce qui permet de préserver la propreté du parc de stationnement.

D'autre part, une telle implantation permet d'améliorer le résultat financier de la Délégation de Service Public. En effet, en contrepartie de l'occupation du domaine public, il est prévu que la Société de lavage automobile verse à VINCI PARK, une redevance mensuelle de 180 € H.T., soit 2 160 € H.T. / an, montant indexé annuellement selon une formule préalablement définie.

Les redevances ainsi perçues par VINCI PARK au titre de cette activité de lavage automobile seront intégrées dans le chiffre d'affaires du parc de stationnement Pologne et seront donc intégrées au calcul de la redevance variable que VINCI doit verser annuellement à la Ville.

Le contrat en cours ne prévoit pas la possibilité d'autoriser des sous-occupations du domaine public. Il est donc nécessaire de passer un avenant avec VINCI PARK pour autoriser cette installation jusqu'au 31 décembre 2008, terme du contrat.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation des parcs de stationnement Pologne et Pompidou, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, Madame FRYDMAN s'abstenant, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France